PM/NC M 0509.
PF/CA "

APVF
Société Anonyme au capital de 300.000 euros
Siège Social 34 rue Fays – VINCENNES (94300)
RCS CRETEIL 334 457 710 95B681

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MAI 2009

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 28 AOUT 2009
SOUS LE N° 11579

Le 11 mai 2009,

A 16 heures 15,

Les administrateurs de la société « APVF », se sont réunis en Conseil, à PARIS (75001) – 3 rue Turbigo, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion

Sont présents .

Monsieur Anton GSCHWENTNER, Administrateur,
Monsieur Helmut GSCHWENTNER, Administrateur,
Madame Simone WECHSELBERGER, Administrateur,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Anton GSCHWENTNER préside la séance.

Il est donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président Directeur Général,
- Rémunération du Président Directeur Général,
- Agrément des prêts de consommation d'actions,
- Agrément des nouveaux actionnaires,
- Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil décide de nommer, en qualité de Président Directeur Général, Monsieur Anton GSCHWENTNER, pour la durée de son mandat de membre du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Anton GSCHWENTNER déclare accepter la fonction de Président Directeur Général.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil décide que la rémunération du Président Directeur Général sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les statuts de la société prévoyant que chaque administrateur doit être titulaire d'une action, la société PAULI FINANCES envisage de prêter

- une action au profit de Monsieur Anton GSCHWENTNER ,
- une action au profit de Monsieur Helmut GSCHWENTNER ,
- une action au profit de Madame Simone WECHSELBERGER.

Conformément aux statuts, les cessions d'actions à des tiers doivent être agrées par le Conseil d'Administration. Après en avoir délibéré les résolutions suivantes sont mises aux voix

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil décide d'agréer comme nouvel actionnaire de la société Monsieur Anton GSCHWENTNER qui doit bénéficier du prêt d'une action par la société PAULI FINANCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil décide d'agréer comme nouvel actionnaire de la société Monsieur Helmut GSCHWENTNER qui doit bénéficier du prêt d'une action par la société PAULI FINANCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil décide d'agréer comme nouvel actionnaire de la société Madame Simone WECHSELBERGER qui doit bénéficier du prêt d'une action par la société PAULI FINANCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président